



Oriabal

Concepteur et Fabricant Français

● Garde-corps ● Main Courante ● Séparatif de balcons ● Barre d'appui de fenêtre ● Marquise ●

GARANTIES

La garantie contractuelle est soumise aux conditions de la garantie légale qui est définie dans nos conditions générales de ventes.

GARANTIES DE FABRICATION

GARANTIE 10 ANS pour les produits de la gamme ORIABAL en aluminium. Cette garantie est accordée sous réserve du respect strict des conditions d'utilisation et d'entretien.

GARANTIE THERMOLAQUAGE ALUMINIUM

Sous les réserves qui suivent, le thermolaquage est garanti pour une durée de 10 ans.

La garantie couvre les défauts suivants :

- Décollement
- Défauts d'aspect

BORD DE MER

- La garantie est réduite à 5 ans pour les produits installés à moins de 3000 mètres d'une côte.
- La garantie est exclue pour les produits installés à moins de 50 mètres d'une côte.

INFORMATION SUR LE THERMOLAQUAGE

Le vieillissement du thermolaquage est un phénomène naturel et progressif et ne constitue pas un défaut. Provoqué par les conditions climatiques et environnementales, celui-ci peut se manifester comme suit ; - perte de brillance, décoloration ...

Pour retarder et limiter ce phénomène, il est recommandé de nettoyer périodiquement les produits thermolaqués de la gamme ORIABAL.

CONSIGNES D'UTILISATION

Les produits de la gamme ORIABAL doivent être utilisés dans des conditions normales et être entretenus à minima tous les ans.

EXCLUSIONS DE GARANTIES

Sont exclues de la garantie :

- Les conséquences de la vétusté
- De l'usure normale
- D'un usage inapproprié
- D'un défaut d'entretien
- D'une mauvaise installation (non-respect des notices de pose)
- De toute modification des produits de la gamme ORIABAL sans la validation préalable de la société ORIAL.
- Toute forme d'action ou un agent extérieur de type mécanique, chimique ou autre contribuant à une dégradation prématurée totale ou partielle de la couche de la peinture thermolaquée.
- Les conséquences par suite d'un mauvais entretien

NORMES

Le garde-corps assure la protection des personnes contre les risques de chutes en bordure de terrasse, de fenêtre ou encore d'un escalier. Selon les modèles, nos garde-corps sont testés et validés selon les normes : NF P 01-012, NF P 01-013.

Des tests d'essais ont été validés par le CEBTP.